

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Troisième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 23 - 26 octobre 2000

QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

Point 4 de l'ordre du
jour

Pour information



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.3/2000/4(A,B,D)/3
13 octobre 2000
ORIGINAL: ANGLAIS

RAPPORT DU COMITÉ FINANCIER DE LA FAO

Le Directeur exécutif a le plaisir de présenter ci-après le rapport du Comité financier de la FAO sur les questions concernant le PAM. Le rapport couvre les points suivants de l'ordre du jour:

- Point 4-A—Rapport sur l'exécution du budget, 1998–99
- Point 4-B—Comptes vérifiés pour l'exercice biennal 1998–99
- Point 4-D—Renforcer la capacité de gestion du Programme alimentaire mondial

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (http://www.wfp.org/eb_public/EB_Home.html).

Octobre 2000



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMITE FINANCIER

Quatre-vingt-quinzième session

Rome, 25 – 29 septembre 2000

Rapport final - Programme alimentaire mondial

A. RAPPORT DU PAM SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET, 1998-1999

1. Le Comité a passé en revue le rapport sur l'exécution du budget 1998-99 (WFP/EB.3/2000/4-A) qui lui a été soumis pour examen et recommandations au Conseil d'administration, en a pris note et s'est félicité de sa clarté, de sa transparence et de son ciblage. Le Comité a apprécié ce rapport et a noté l'utilité des données présentées ainsi que les améliorations apportées au mode de présentation, notamment en ce qui concerne le résumé.
2. Le Comité a recommandé que les futurs rapports sur l'exécution du budget fassent référence, dans le résumé, aux rapports pertinents du PAM.

B. COMPTES BIENNAUX VÉRIFIÉS DU PAM 1998-1999

3. Le Comité a examiné les comptes biennaux vérifiés pour l'exercice 1998-99 présentés dans le document WFP/EB.3/2000/4-B/1, qui comprend le rapport du Commissaire aux comptes ainsi que les réponses du secrétariat et les mesures prises pour donner suite aux recommandations du Commissaire aux comptes formulées dans les rapports de 1998-99 et 1996-97.
4. Le Comité a demandé au Commissaire aux comptes de présenter le rapport de vérification. Le Commissaire aux comptes a expliqué que le rapport comprend l'opinion du Commissaire aux comptes et le rapport complet contenant les conclusions et recommandations détaillées sur les questions financières, la gestion, etc. Le Commissaire aux comptes a précisé qu'une opinion sans aucune réserve a été donnée et que les états financiers reflètent fidèlement les résultats des opérations et sont fiables et conformes aux normes.



5. Le Comité a envisagé la possibilité de tenir des réunions privées avec le Commissaire aux comptes pour débattre des modalités de réalisation de la vérification des comptes et du mode de présentation des conclusions. Le secrétariat a confirmé que cette proposition ne lui pose aucun problème et qu'il s'agit, selon lui, d'une question à débattre entre le Commissaire aux comptes et le Comité.

6. Le Comité a demandé et obtenu des éclaircissements du Commissaire aux comptes et du secrétariat du PAM sur les questions ci-après découlant des états financiers et du rapport de vérification des comptes:

- Nombre et nom des personnes chargées de la gestion des placements;
- Définition des contributions multilatérales et des contributions multilatérales à emploi spécifique;
- Coût et durabilité des nouveaux systèmes et mécanismes financiers en prévision de la gestion future des dépenses d'équipement;
- Faits nouveaux concernant le Compte spécial-Catastrophe, vol KSV 3275, Kosovo;
- Reconstitution de la Réserve opérationnelle;
- Reprogrammation et restitution des soldes des fonds inutilisés;
- Procédures standard d'établissement de rapports sur les cas de fraude; et
- Décentralisation, gestion financière et comptes bancaires.

7. En répondant à ces questions, le secrétariat du PAM a souligné que le processus de décentralisation en cours est très positif pour les opérations du PAM et a assuré le Comité qu'une évaluation sera effectuée et que ses conclusions seront présentées au Conseil d'administration en octobre prochain. Toutefois, le processus de décentralisation n'est pas achevé et on prévoit que l'installation des nouveaux systèmes de communication et de gestion financière apportera des améliorations supplémentaires. Le secrétariat a assuré le Comité que des efforts sont faits pour renforcer la gestion financière de terrain du PAM, y compris le suivi et le contrôle des comptes bancaires de terrain.

8. Le Commissaire aux comptes a informé le Comité que le secrétariat du PAM a entrepris un examen complet du solde des fonds de 1996 qui a abouti à la reprogrammation et à la restitution des soldes des fonds non utilisés, en consultation avec les donateurs concernés. Cet examen ayant conduit également à l'identification de soldes inutilisés pour un montant total de 86,8 millions de dollars E.-U., le secrétariat a demandé au Conseil d'administration l'autorisation de les utiliser pour des opérations et pour financer le compte pour intervention immédiate. Le Commissaire aux comptes a également noté que le secrétariat a demandé l'accord du Conseil d'administration concernant la reconstitution de la Réserve opérationnelle et a indiqué son intention de proposer des amendements pertinents au règlement financier.

9. En outre, le Comité a demandé au Commissaire aux comptes de formuler des observations sur les recommandations figurant dans le rapport et sur les réponses données et les mesures de suivi prises par le secrétariat du PAM. Le Commissaire aux comptes a répondu que le secrétariat a réagi et a manifesté le désir de prendre des mesures, mais qu'il n'a pas toujours eu la capacité administrative de le faire sans délai. Le Comité a également demandé au Commissaire aux comptes d'identifier les nouveaux problèmes auxquels le PAM est confronté. Le Commissaire aux comptes a identifié quatre questions:

- aptitude du PAM, en tant qu'organisation financée par des contributions volontaires, à continuer à attirer des ressources suffisantes;
- sécurité du personnel travaillant dans des endroits dangereux un peu partout dans le monde;
- taux élevé de rotation du personnel, notamment dans les services financiers; et
- rang de priorité accordé aux questions administratives et financières par la direction du PAM.

10. Le Comité a noté que le Commissaire aux comptes a émis une opinion sans réserve sur les états financiers du Programme et qu'il s'est déclaré satisfait des réactions et des mesures prises à ce jour pour donner suite à ses recommandations.



11. Le Comité a remercié le Commissaire aux comptes de ses réponses franches et de la transparence de son rapport.
12. Le Commissaire aux comptes a remercié le secrétariat de sa collaboration.
13. Le Comité a décidé de recommander au Conseil d'administration d'approuver les recommandations figurant dans le résumé, comme formulées au paragraphe 45 de la déclaration du Directeur exécutif.

C. RENFORCEMENT DE LA CAPACITÉ DE GESTION DU PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

14. Le Comité a examiné la proposition du Directeur exécutif du PAM tendant à renforcer la capacité de gestion du Programme (WFP/EB.3.2000/4-D/1) en créant neuf nouveaux postes de rang supérieur et en reclassant certains autres dans les limites approuvées par le Conseil d'administration. Le Comité a demandé et obtenu des éclaircissements sur les initiatives prises à ce jour par le PAM en matière de décentralisation; sur les fonctions et les tâches correspondant aux nouveaux postes; sur la répartition géographique des postes; sur la raison qui justifie d'attribuer au minimum un grade P-5 aux directeurs par pays du PAM; et sur la question de savoir si le classement des postes pratiqué par le PAM est conforme aux normes prescrites. On a également demandé - et reçu - des précisions sur l'évaluation du processus de décentralisation et sur les rapports à ce sujet soumis au Conseil d'administration, comme demandé dans le rapport du Commissaire aux comptes.
15. Le Comité a pris bonne note, pour s'en féliciter, du tableau figurant en annexe, qui fournit des données utiles sur le niveau des effectifs dans les divers organismes du système des Nations Unies. Le Comité a noté que par comparaison avec d'autres organismes du système, le PAM affiche le plus faible pourcentage de fonctionnaires de rang supérieur par rapport au total des postes inscrits au budget et que même si les propositions en question sont appliquées, le PAM restera à la traîne sur ce plan-là. Il a réaffirmé qu'à son avis, le principal critère d'appréciation du bien-fondé de la proposition doit être l'ampleur et la complexité croissantes des tâches du Programme. Le Comité a décidé de transmettre la proposition au Conseil d'administration, sur la base de l'argumentation en faveur des reclassements et créations de postes figurant au paragraphe 7 du document.

